



Ville de Revel

DÉCISION

Objet : modification des tarifs de location des salles municipales : salle Claude Nougaro et maison des associations

N° D 032.05.2024

Le maire de Revel,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22 2°,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 autorisant monsieur le maire à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu le règlement intérieur de la salle Claude Nougaro,

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs de location des salles municipales,

DÉCIDE

Article 1 Salle Claude Nougaro

1.1 - Tarifs

Les tarifs de location de la salle Claude Nougaro pour une journée ou une soirée sont les suivants :

Organismes	Grande salle	Immobilisation grande salle hors manifestation	Petite salle	Prestation son et lumière	
				Accueil technique	Exploitation complète avec technicien
Associations et copropriétés revéloises	262 € avec recettes 105 € sans recettes	+105 €	gratuit	205 €	250 €
Etablissements et associations scolaires Ecole intercommunale de musique	262 € avec recettes 105 € sans recettes		gratuit	gratuit	gratuit
Associations hors Revel	525 €		158 €	410 €	500 €
CE Revel	262 €				
CE extérieurs	525 €				
Institutions (Région, Département)	262 €				
Entreprises revéloises	787 €				
Autres organismes extérieurs	1 050 €				

